

COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

Recommandations portant sur l'étude des prévisions budgétaires 2014, des budgets des sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que du programme triennal d'immobilisations 2014-2016 et du budget 2014 de la Société de transport de Montréal

À l'issue de l'étude publique du budget 2014, la Commission sur les finances et l'administration tient à remercier les services municipaux, les organismes et les sociétés paramunicipales pour leur collaboration et recommande au conseil municipal :

Budget de fonctionnement 2014

R-1

D'adopter les prévisions budgétaires des services municipaux, des organismes et des sociétés paramunicipales pour l'année 2014 déposées à la Commission;

Société de transport de Montréal (STM)

R-2

D'adopter le PTI 2014-2016 et les prévisions budgétaires 2014 de la Société de transport de Montréal ;

Autres recommandations

Processus budgétaire

Considérant qu'aucune suite n'a été donnée aux recommandations de la Commission sur les finances et l'administration formulées lors de l'étude du budget 2013 et adoptées le 6 décembre 2012;

R-3

Que l'Administration produise, dans les 90 prochains jours, un suivi des recommandations de la Commission formulées lors de l'étude du budget 2013, et qu'elle réponde formellement aux présentes recommandations dans les six mois suivant leur dépôt au conseil municipal;

Considérant que les membres de la Commission souhaitent être impliqués plus tôt dans le processus budgétaire;

R-4

Que la Commission soit consultée en cours d'année, par l'Administration, quant à la fixation des principes directeurs du prochain budget ;

Considérant les délais impartis aux membres de la Commission pour faire l'étude du budget et afin que ceux-ci puissent davantage prendre connaissance des informations;

R-5

Que les cahiers budgétaires de l'ensemble des services municipaux, des organismes et des sociétés paramunicipales soient transmis, de manière électronique et en format papier, aux membres de la Commission au même moment que celui du dépôt du budget de fonctionnement de la Ville;

R-6

Que le Service des finances s'assure que les cahiers budgétaires en question soient produits dans un seul et même format (gabarit uniformisé), afin de faciliter la lecture des informations qu'ils contiennent;

R-7

Que le Service des finances demande que ces cahiers budgétaires indiquent, en plus des prévisions budgétaires de la prochaine année, les résultats réels comparatifs des trois années antérieures ainsi que l'évolution budgétaire extrapolée de l'année en cours;

Considérant les budgets des services de Police et de Sécurité incendie de Montréal qui constituent 20 % du budget de fonctionnement de la Ville;

R-8

Que les budgets 2015 de ces deux services soient également présentés devant la Commission sur les finances et l'administration, permettant à celle-ci de formuler des recommandations appropriées;

Recommandations générales

Considérant la dette actuarielle des régimes de retraite;

R-9

Que l'Administration poursuive les négociations avec le Gouvernement du Québec (dépôt de la loi cadre) pour permettre d'atteindre la répartition 50-50 du partage employeur-employés afin de réduire de 50 M \$ par année les coûts des services courants et des services passés des régimes de retraite;

Et que l'Administration revoie à la hausse l'âge de la retraite sans réduction (pénalité) des employés municipaux, et ce, en fonction de paramètres comme les améliorations de longévité, tel que recommandé par la Ville dans son rapport déposé au mois d'août 2013 à la Commission parlementaire des finances publiques portant sur le Rapport D'Amours;

R-10

Que le Service du capital humain et des communications et le Service des affaires institutionnelles préparent un plan de communication pour accompagner l'Administration afin de sensibiliser le public et les paliers de gouvernement à la nécessité de modifications législatives relatives aux régimes de retraite des employés municipaux;

Considérant que :

- depuis 2009, la rémunération globale de la Ville a augmenté de 650 M \$, représentant approximativement 80 % de l'augmentation totale des charges de fonctionnement toutes confondues pendant la même période;
- la rémunération globale représente plus de 50% des dépenses de la Ville;
- la rémunération globale augmente plus vite, en pourcentage, que l'inflation et les revenus de la Ville;
- l'Administration annonce pour 2014 une réduction de 5% de la rémunération globale dans certains services représentant des économies récurrentes planifiées de 22,3 M \$;
- des objectifs similaires n'ont pu être rencontrés par le passé;

la Commission est d'avis qu'un suivi serré de ces démarches entreprises offre la meilleure garantie de succès des objectifs fixés par l'Administration. En conséquence :

R-11

Que l'Administration envisage la réduction d'un 5 % supplémentaire en 2015 de la rémunération globale de la totalité des services centraux;

R-12

Que l'Administration transmette à la Commission des rapports trimestriels sur les matières suivantes:

- l'évolution de la rémunération globale;
- l'état précis du nombre de postes vacants dans les services municipaux et les sociétés paramunicipales;

R-13

Que l'Administration présente, devant la Commission, le taux d'encadrement réel de chacune des directions relevant des services de la Ville;

Considérant que le nombre de postes capitalisés a augmenté de 721 en 2012 à 915 en 2014 et qu'environ les deux tiers des rémunérations capitalisées seront payés par règlements d'emprunt en 2014;

R-14

Que la Politique de capitalisation de rémunération soit revue afin de minimiser cette pratique;

Et que l'utilisation d'emprunt pour payer les rémunérations capitalisées soit abolie d'ici la fin 2017;

Considérant que le budget 2014 prévoit l'utilisation de 15 M\$ dégagés en surplus par les services centraux au cours de l'année financière 2013 (états financiers à venir);

R-15

Que l'excédant des surplus de 2013 soit affecté, le cas échéant, de la manière suivante :

- les premiers 50 M \$ pour réduire la dette;
- l'excédant pour créer des fonds de réserve;

R-16

Que les charges fiscales générales 2015, excluant celles pour l'eau, soient établies en fonction du taux d'inflation le plus bas projeté pour la région métropolitaine de Montréal par la Banque du Canada et le Conference Board du Canada jusqu'à un maximum de 2 %;

R-17

Que l'Administration élabore des scénarios sur les impacts de l'évolution de la dette municipale à court, moyen et long terme et dépose cette analyse à la Commission, au moins 30 jours avant le dépôt du prochain budget;

R-18

Que le Service du capital humain et des communications fournisse annuellement un portrait de l'application du Plan d'accès à l'égalité en emploi de la Ville ainsi que des statistiques sur l'embauche du personnel provenant de la communauté anglophone;

R-19

Que, dans le cadre des négociations avec le Gouvernement du Québec, l'Administration présente des demandes afin d'obtenir :

- une majoration du montant éligible des taxes foncières pour les résidents à moindre revenu afin de diminuer pour eux l'impact des augmentations des charges fiscales;
- une meilleure équité fiscale dans la mesure où la Ville de Montréal assume des responsabilités qui ne sont pas exercées par les autres municipalités québécoises (le transport scolaire assumé par la STM et certains services de sécurité publique assurés par le SPVM notamment) et que celles-ci sont à la charge des contribuables montréalais plutôt que par la population québécoise dans son ensemble (Gouvernement du Québec);
- la bonification des programmes d'aide à la décontamination permettant de faciliter le développement de sites.

R-20

Que les délais de traitement des dossiers judiciaires issus des constats d'infraction émis par les arrondissements soient réduits significativement;

Considérant le déficit d'entretien constaté dans le cadre de la gestion de l'eau de l'ordre de près de 3 G \$;

R-21

Que l'Administration s'assure que le taux de réalisation des travaux en 2014 augmente jusqu'à 65 % avant d'évaluer la pertinence d'augmenter le taux de taxe d'eau (Fonds de l'eau) à la hauteur de celui proposé en 2013, pour l'année 2015;

R-22

Que le Service de l'eau devance l'échéancier fixé pour compléter l'installation de l'ensemble des compteurs d'eau dans les bâtiments industriels, commerciaux et institutionnels (ICI);

Considérant le besoin d'augmenter la canopée de l'île de Montréal de 20 à 25 % d'ici 2025;

Considérant que l'Administration souhaite la mise en œuvre du Plan d'action canopée par la plantation de 300 000 arbres;

Considérant l'impact de l'agrile du frêne sur les forêts urbaines de Montréal;

R-23

Que l'Administration révise sa politique de capitalisation des actifs pour permettre la capitalisation des arbres plantés sur le domaine public;

Considérant que l'indice de vétusté des immeubles municipaux est présentement de 26 % et que, selon les normes de l'industrie, à 30 % le taux de vétusté est considéré « critique »;

Considérant que le déficit d'investissement cumulé dans ces immeubles est estimé à 1,1 G \$;

R-24

Que l'Administration développe des plans directeurs immobiliers (par profil) pour améliorer l'état des bâtiments en question et s'assure d'avoir des sources de financement pour les réaliser;

Pour financer le transport en commun ;

R-25

Que la recommandation unanime de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), adoptée en 2012, qui visait l'obtention de revenus supplémentaires sur tous les aspects déjà identifiés, soit réitérée par la Ville comme étant une priorité;

R-26

Que la totalité des sommes perçues par la contribution de la taxe sur le stationnement et la taxe d'immatriculation soit dédiée au transport collectif et actif;

R-27

Que l'Administration appuie les démarches effectuées auprès du Gouvernement du Québec par la STM dans son mémoire pré-budgétaire 2014.

Les recommandations de la Commission ont été adoptées à l'unanimité à l'exception de la **R-1** et de la **R-2**, dissidences de M. Guillaume Lavoie et de mesdames Laurence Lavigne Lalonde et Justine McIntyre.

Le 10 février 2014.